



Dépêche 05/015

Compte-rendu du CTPC du 17 février 2005

Vers la liquidation de biens ?

Ce CTPC remplaçait celui du 9 février annulé pour cause de quorum non atteint (cf. manifestation des marins).

Trois points étaient à l'ordre du jour, plus les questions diverses.

Dans sa déclaration générale, la CFDT a tenu à rappeler le contexte général de profond mécontentement. M. Mongin s'est alors réfugié derrière l'argument de la période difficile sur le plan financier que nous traversons. Selon ses mots : « le bilan de la famille France n'est pas très bon ... ».

Nous avons demandé au DG la raison de la suspension de la réforme du renseignement annoncée à effectifs constants. Le directeur général nous a simplement informé que le dossier devrait faire l'objet d'un nouveau groupe de travail national et serait à l'ordre du jour d'un nouveau CTPC en avril. Cependant, le DG a précisé qu'il n'entendait pas modifier l'économie de la réforme. Afin de ne pas anticiper sur les mouvements de mutation prévus en mars et début avril, une CAPC « mutation » complémentaire sera organisée en juin pour la filière renseignement. Par contre, nous n'avons pas obtenu d'autres précisions sur les raisons du report.

Sur la réforme du dispositif maritime, M. Mongin a dressé le tempo des réunions : à savoir une ouverture au dialogue pour débattre d'une réforme de l'aéro-maritime dans chaque façade, finalisée par un ou plusieurs groupes de travail nationaux aux mois d'avril ou mai. Les groupes de travail techniques prévus sont repoussés afin de tenir compte des nouveaux débats. Le DG a rajouté qu'il ne souhaitait pas engager la discussion sous la pression, autrement dit si les marins ne reprenaient pas leurs activités.

La CFDT a dénoncé le préalable émis par le DG et a clairement indiqué qu'il était nécessaire de revenir à la table des discussions.

Sur le livre blanc qui n'est, à ce jour, toujours pas finalisé, M. Mongin, s'est voulu neutre. Selon lui, l'objectif de ce document serait d'ouvrir une simple réflexion sur le métier du dédouanement et n'annonçait pas « le grand soir des OP/CO... ni la carte des bureaux et antennes de douanes ». Par ailleurs, il a indiqué qu'il ne voulait pas dans le contexte actuel ajouter ce dossier aux réformes en cours. Le DG a accusé les syndicats de répandre l'inquiétude chez les personnels, ce à quoi nous lui avons rétorqué que nous ne faisons que relayer l'inquiétude légitime des personnels.

I – Création du nouveau centre de renseignement douanier « Info Douane Service ».

Après lecture des déclarations de la CFDT (Voir en fin de compte rendu) et de la CGT, le DG a tenu à dire que les propos (du DR de Valenciennes) sur la compétence des douaniers selon leur région d'origine n'avaient pas lieu d'être.

Il a annoncé le lieu d'implantation de ce nouveau service à compétence nationale : ce sera Valenciennes.

La CFDT a ensuite fait une intervention qui a permis de recueillir quelques éléments :

Estimez-vous, Monsieur le président, l'information aux usagers comme étant une mission importante de la douane ? La CFDT considère qu'elle participe à la bonne image de notre administration auprès des citoyens et répond à un réel besoin d'information revêtant ainsi de surcroît, un rôle préventif. Pour nous, cette mission de renseignement entre clairement dans le cœur des missions douanières.

Quel est votre avis sur ce point ?

Le DG : « *le renseignement aux usagers est un élément important de l'action de la douane* ».

Le nouveau service doit être suffisamment bien structuré dès son lancement (en moyens et effectifs) de manière à limiter les transferts d'appels hors douane. Attention à ne pas commettre les mêmes erreurs que la DGCCRF qui faute d'avoir affecté les moyens suffisants pour le fonctionnement de son centre d'appel de Montpellier est dans l'obligation de déléguer au 3939 la gestion des appels de 1^{er} niveau.

Le DG : « *l'effectif de ce centre pourra être supérieur aux 15 emplois initialement implantés si l'activité le justifie* ».

Nous avons testé cette semaine le 3939, confié à un prestataire de service, en posant une question simple : « voyageant vers l'Italie avec une forte somme d'argent, nous souhaitons connaître nos obligations vis-à-vis de la douane ». Un premier correspondant a rapidement répondu de façon correcte en indiquant le seuil des 7600 €. Mais le 2^{ème} appel a été beaucoup moins fructueux, puisque la correspondante nous a aiguillé sur un numéro erroné.

Certes, le développement des centres d'appel (3939, assurances, mutuelles, etc.) a fait surgir l'appétit de sociétés privées prestataires de service mais la CFDT souhaite pour le renseignement douanier, un service 100% public ayant les moyens de ses ambitions.

Nous vous demandons, Monsieur le président, de vous engager sur ces objectifs afin d'éviter le recours aux sociétés privées et offrir aux usagers un service performant.

Le DG : « *nous y affecterons des douaniers, nous ne souhaitons pas d'orientation vers un prestataire privé* ».

Pour la CFDT, d'autres interrogations sont également à lever :

Dans quel local sera implanté ce service ?

Le DG : « *nous avons trouvé un plateau pouvant accueillir ce service, il se situe à 6 kms de Valenciennes à Prouvy* ».

Quel sera le régime de travail ?

Le DG : « *le régime de travail sera celui des horaires administratifs sur la base d'une cote de service et le service sera ouvert en semaine de 8h30 à 18h* ».

Quelle organisation pour la formation professionnelle ?

Le DG : « *une formation en liaison avec l'école de Tourcoing sera organisée pour la réglementation douanière. D'autres actions de formation seront menées avec la chambre de commerce et d'industrie ainsi qu'avec l'opérateur téléphonique retenu* ».

Quel régime indemnitaire ?

La DG : « celui des AG des DR »

Pour pourvoir les postes usera-t-on d'une enquête nationale et les agents de Valenciennes auront-ils une priorité ?

La DG : « les agents en poste sur le centre d'appel d'Ile de France seront prioritaires, puis les agents de Valenciennes. Lorsque le service aura atteint son rythme de croisière l'appel aux candidats extérieurs sera ouvert ».

Les conditions pratiques de mise en place de ce service ainsi que les conditions de travail des agents seront discutées en instance locale au niveau de la DI de Lille, dixit M. Mongin.

Le vote sur l'implantation de ce service à Valenciennes a donné :

Pour : CFDT, SNCD, CGT, UNSA et parité administrative.

Abstention : FO et Solidaires

II - La réingénierie de la garantie : le patron à côté de la plaque ?

Le modèle n'est pas prêt mais on lance quand même !

La mise en place de la réingénierie de la garantie fait penser à un constructeur automobile qui, faute de temps et d'investissement, pressé par la rentabilité, lance sur le marché un véhicule mal fini dont les clients vont payer les erreurs de conception, les pièces non fiables et autres avatars qui finissent par coûter cher et déçoivent le consommateur !

En effet, durant la séance, le DG a semblé découvrir toutes les difficultés et problèmes à venir de la réforme de la garantie. Incapable de répondre sur le fond du problème, à savoir : délégations de poinçons bradés, opérateurs de contrôle agréés dont la fiabilité reste à démontrer, services de contrôles mal préparés, l'administration s'est réfugiée derrière l'obligation communautaire de mise en conformité du marché des métaux précieux. Il est vrai que, selon le DG, c'était soit la réforme, soit 100 000 € par jour d'astreinte pour non-conformité à la réglementation communautaire. Bref, la réforme a été faite par nécessité mais les difficultés à venir sont visiblement sous estimées.

A-t-on tout dit au DG ?

La seule réponse de notre administration quelque peu abattue par la (découverte ?) de la réalité du terrain, est qu'il faudra renforcer le dispositif de contrôle en l'inscrivant dans le plan de contrôle 2005 ! Une décision au combien paradoxale puisqu'elle ne s'appuie sur aucun moyen : les effectifs restent inchangés et les agents ne sont pas encore opérationnels faute de formation et de pratique. Seuls les agents des BG sont opérationnels immédiatement. Le dispositif de contrôle, atypique, intègre a minima les compétences requises, seuls 28 agents y sont reclassés. Bref, on lance la réforme et on avisera. Cette manière d'envisager puis d'engager des réformes relève d'un amateurisme de plus en plus inquiétant. A notre demande d'intégrer pleinement les bureaux de proximité dans le dispositif de contrôle dans lesquels seront affectés des agents des BG fermés, le DG a répondu favorablement.

Le reclassement des agents : quelques avancées mais pas le Pérou !

Dans le dispositif initial, la DG a intégré des demandes de la CFDT (rappelées en cours de séance : Cf. déclaration liminaire) :

- Les agents des BG restructurés auront priorité pendant cinq ans sur les postes des bureaux de garantie conservés ;
- Les bureaux de garanties maintenus seront des résidences uniques ;

- La formation des agents affectés au contrôle de la garantie intégrera un stage pratique dans un bureau de garantie.

Concernant le maintien du niveau de rémunération pour les agents quittant la spécialité, le DG a répondu que cette demande est actuellement étudiée au niveau ministériel et par conséquent n'est pas d'application.

Quelque peu perplexe après cet état des lieux, le DG a reconnu que la transition sera difficile mais que la douane en avait déjà vécu une avec les CI et s'en était sortie ! Réponse pour le moins limitée mais le cadrage est abouti.

Pour la CFDT l'administration n'a pas mesuré le véritable enjeu de la réforme et s'est donc limitée à sauver le minimum. Le dispositif de contrôle n'est pas dans la capacité immédiate de répondre faute de moyens et d'agents opérationnels. Les agents de la garantie devront se limiter au dispositif d'accompagnement social actuel. Rien de très neuf donc, pour un dossier présenté depuis fin 2002 et à propos duquel l'administration est restée sourde aux injonctions des organisations syndicales sur les dangers de cette réforme.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence l'agacement visible du DG devant les interventions de certaines OS qui ont refait ici le groupe de travail qu'elles avaient boycotté auparavant et mis en avant des cas individuels.

III - La notation / évaluation

Le troisième point de ce CTPC se rapportait à la note de la campagne d'évaluation et de notation de l'année 2005, suite à la demande de la CFDT.

La DG a rappelé que le nouveau cadre de la notation évaluation était un processus général fonction publique, avec des déclinaisons ministérielles puis directionnelles. Il n'est donc pas du ressort de la DGDDI qui se doit de le faire appliquer.

Nous avons de nouveau dénoncé le caractère injuste et infantilisant de la notation et affirmé que le nouveau cadre accentuera les injustices (Cf. déclaration liminaire notation).

Des points d'ajustement sur la directive ministérielle sont appliqués à la DGDDI :

- les attributions des 3 mois pourront faire l'objet d'une rotation ;
- les évaluations seront généralement qualitatives et individuelles, et exceptionnellement collectives ou quantitatives ;
- La règle du délai de présence est maintenue (90 jours) ;

La DG nous a assuré qu'une transition entre les deux systèmes sera faite (les avancements d'usage en dernière année d'échelon seront maintenus).

En matière de gestion, nous avons demandé que la règle de notation dans les échelons non utiles soit harmonisée dans toutes les DR, celle-ci pouvant servir pour les promotions au choix.

Concernant les recours en notation, sur nos demandes, la DG a rappelé que la philosophie du système ayant intégré la possibilité de recours, celui-ci devait avoir un sens. Ainsi, les DR devront conserver des mois de réductions, afin de pouvoir satisfaire un certain nombre de recours. Dont acte pour certains directeurs!

Comme on s'y attendait le DG a relativisé les conséquences de la nouvelle notation. Il ne faut pas selon lui, diaboliser le dispositif. L'administration nous a paru bien trop confiante et sereine. Ces

éléments ne sautaient pas aux yeux lors des dernières CAPC (CF compte rendu des CAPC de recours en notation).

Pour la CFDT, quelle que soit la forme de la notation, les agents seront confrontés aux mêmes injustices (les 20% de méritants par exemple). Si la rémunération au mérite a été abandonnée par le ministère, le nouveau dispositif y fait implicitement référence en instituant la notion d'agents méritants. La DGDDI nous a paru moins restrictive (rotation des 3 mois de réduction), la pratique nous démontrera la réalité de cette volonté.

Enfin, malgré le refus de l'administration de faire voter sur ce texte, comme nous l'avions demandé, chaque OS, sauf l'UNSA, s'est exprimée sur le sujet :

Seule la CFDT a dénoncé la notation ancienne ou rénovée.

CGT, Solidaire : contre

SNCD : pour

FO : ni pour, ni contre !

Les vrais enjeux s'opéreront dans la pratique sur le terrain. Même si nous pensons que la majorité des notateurs évaluateurs essaieront de faire l'exercice le plus honnêtement possible, ils ne pourront éviter une part de subjectivité. Nous estimons que ce nouveau cadre causera des dommages plus importants pour les agents subissant la minorité d'évaluateurs notateurs vachards et incompetents ! Sur ce point la DG a acquiescé...sans plus !

IV – Questions diverses

Nous avons évoqué les problèmes que se posent les agents du centre informatique douanier concernant l'avenir des applications, notamment du GCOS7, dont ils ont la charge. M. Mongin a fait état d'une lettre adressée au DR du CID par le Chef de Service et accède à nos demandes de réunir un groupe de travail national sur le sujet.

Autre point abordé, le cas de Nice. En effet, des collègues ont été malmenés par des agents de la police lors d'un interrogatoire dans une affaire dont ils n'étaient aucunement responsables. M. Mongin s'est entretenu de cette affaire avec le DG de la police nationale qui lui a présenté ses plus plates excuses. Quant à la personne à l'origine de cette affaire, une dame âgée qui accusait les douaniers de lui avoir volé l'argent qu'elle transportait, elle s'est rétractée après avoir retrouvé ses biens chez elle...

La CFDT s'inquiète toutefois des méthodes indignes qu'ont utilisé les services de police et restera vigilante pour dénoncer de tels actes s'ils se reproduisent.

Les trois collègues pourraient bénéficier de la prise en charge de leurs frais d'avocat par la DG, s'ils souhaitent poursuivre leur accusatrice. Selon l'administration, il s'agirait d'une vieille dame qui perd la mémoire, sic !

Déclaration préalable au CTPC du 17 février 2005

Monsieur le président,

Vous dire que ce CTPC intervient dans un contexte de profond mécontentement des personnels est un euphémisme. Les douaniers subissent en tant que fonctionnaires la baisse de leur pouvoir d'achat. En tant que citoyens, ils ne se retrouvent plus dans une société favorisant les nantis au détriment de tous les autres. Comme ils aimeraient suivre les conseils de notre ministre et abandonner leur sinistrose. Il est vrai que leur habitat n'a rien à voir avec celui attribué, selon le CANARD ENCHAINE, à M. GAYMARD.

Source de mécontentement supplémentaire l'accumulation de réformes dont ils ne perçoivent pas toujours la cohérence et l'urgence imposée par la Direction générale.

Après les CI, la Surveillance, notre actualité est faite des réformes de la garantie, du renseignement, des AG, de l'aéromaritime.

Concernant la filière renseignement nous avons constaté la suspension de la réorganisation, sans que le motif en soit clairement exposé.

Devons nous nous réjouir ou nous inquiéter d'un éventuel rejet ministériel, d'une réforme effectuée à effectifs constants ?

Les personnels aériens et marins vous ont démontré, la semaine dernière leur motivation à rester dans cette spécialité. Quel est votre état d'esprit actuel ? Etes-vous prêts à un véritable dialogue, ou le repli n'est-il que stratégique ?

Pour en venir à l'ordre du jour, nous aurons l'occasion plus loin de nous exprimer sur la mort programmée de la garantie. En résumé, en tant que consommateur, citoyen ou agent des douanes nous ne pouvons que condamner vos choix.

Vous ne serez pas étonné, également, de notre opposition à la notation. Nous voyons dans le nouveau système l'accroissement des injustices et des imperfections que nous dénonçons depuis des lustres. Quand assisterons-nous à une modernisation des rapports dans notre administration ? Consacrer l'énergie et le temps déployés pour la notation à l'animation des services et la formation des personnels, serait un véritable gain pour le service public et ceux qui le constituent.

Nous finirons par le premier point de l'ordre du jour. Nous espérons que vous avez pris en compte nos propositions d'implanter INFOS DOUANES SERVICES à Valenciennes. Cette solution permettrait de maintenir l'emploi douanier dans une région très fortement touchée par les restructurations successives. Là aussi nous alimenterons le débat d'un certain nombre d'observations et interrogations.

Déclaration liminaire au point Info Douane Service

Monsieur le Président,

Avant que ne soit abordé le sujet de l'implantation du centre de renseignement « INFOS DOUANES SERVICE », les représentants du personnel CFDT souhaitent porter à votre connaissance les modalités d'évolution de ce dossier à Valenciennes, pour une double raison :

- le traitement appliqué localement à la gestion de ce dossier est particulièrement révélateur de la méthode souverainiste adoptée par le directeur régional en place,*
- si l'étude, engagée en réponse aux revendications du personnel, amenait l'administration à retenir la candidature de Valenciennes pour l'accueil de ce service à compétence nationale, cette décision ne doit en aucun cas être liée à la suppression ou au maintien de la DR de Valenciennes.*

Dans un précédent courrier adressé en date du 7 décembre 2004, les représentants locaux du personnel, réunis en intersyndicale, vous avaient fait part, Monsieur le Président, de la stupeur générale ressentie par les agents de la circonscription quand ils ont appris que s'était tenu, le 1^{er} décembre dernier, un groupe de travail se prononçant sur l'implantation du centre de renseignements à Rouen, et de l'indignation soulevée par la position contre le projet d'étude de sa création à Valenciennes prise unilatéralement par Monsieur Patrick OLLIVIER en réponse à une proposition qui lui avait été formulée dès le 1^{er} juin 2004.

Ce dernier justifiait son refus par l'absence de personnel répondant au profil requis pour cette mission d'information de premier niveau à destination des particuliers et des entreprises non familiarisés avec les réglementations douanières. Sous prétexte qu'il est « le patron à Valenciennes » et que, par conséquent, « c'est lui qui décide », Monsieur OLLIVIER applique,

sans état d'âme, une politique, menée au pas de charge, de destruction massive des services, sans concertation préalable avec les représentants du personnel, considérant le dialogue social comme un frein à son action.

A ce rythme, la direction de Valenciennes a rendu 120 emplois à l'issue des deux réformes successives opérées dans la branche de la surveillance et dans le domaine des contributions indirectes ; dorés et déjà, pas moins de huit brigades (ou antennes) et deux recettes, une division et deux subdivisions, ont été fermées.

Les restructurations annoncées, visant les services AG et le dispositif du renseignement, menacent environ soixante autres postes.

A cette cadence, et compte tenu des perspectives envisageables de départs prochains d'agents à la retraite, seul un recrutement massif sera, à terme, garant du maintien de structures viables rattachées à une division réduite à la taille minimale dans un bassin de population important.

A un moment où, dans une région placée, au cœur de l'Europe, au contact direct de marchés d'approvisionnement alimentant les trafics les plus divers qui ne cessent de se rapprocher de notre bonne vieille frontière franco-belge (il est en effet révolu le temps où les Pays-Bas constituaient le seul supermarché des produits stupéfiants, désormais la drogue est achetée à Mons ou à Charleroi, respectivement distantes de Valenciennes de vingt et quarante kilomètres), la Douane adopterait une stratégie inspirée de l'adage « COURAGE, FUYONS ! ».

A l'occasion d'une réunion à laquelle était convié l'ensemble du personnel de SES bureaux particuliers, en date du 4 février dernier, Monsieur OLLIVIER a rappelé qu'il n'était pas, et qu'il n'est toujours pas- sera-t-il jamais un jour ?- favorable à l'implantation du centre de renseignement à Valenciennes. Selon ses prédictions, il doute de la pérennité d'un tel projet. En son intime conviction, il remet en cause l'intérêt d'une mission ingrate et peu valorisante. Par contre, il s'émeut que la position des organisations syndicales ait télescopé son projet personnel de maintien à Valenciennes de structures d'administration générale qu'il aurait proposé à la direction générale.

Cependant, en valeureux vaincu, face à la tendance annoncée en faveur de la candidature valenciennoise, il assurerait une bonne installation de la structure, exhortant ses collaborateurs, qu'il juge pourtant si peu compétents, à en faire de même. Désormais, il s'en remet à la décision qui sera prise par l'administration, après avoir annoncé qu'il s'opposerait coûte que coûte au projet. Toutefois, il assure que « ce sera l'implantation du centre INFO DOUANES SERVICE et rien d'autre », foi de directeur régional !

Nous ne pouvons accepter un tel discours alors que vous ne cessez de dire que les réformes ne sont pas ficelées d'avance et que le dialogue social se poursuit.

La CFDT a déjà démontré qu'elle ne s'opposait pas à une réforme de l'Administration pour peu qu'elle ait pour finalité une modernisation de ses structures et qu'elle ne s'opère pas au détriment d'un personnel motivé, compétent, attaché à ses racines et à ses cultures régionales... quoiqu'en dise Monsieur OLLIVIER.

Les représentants CFDT se tiennent à votre disposition pour relever, dans le dialogue et la concertation sociale, le défi de la réorganisation d'une administration dont le rôle et le savoir-faire dans le domaine de la lutte contre les grands trafics sont largement appréciés dans l'opinion publique.

Déclaration liminaire garantie au CTPC du 17 février 2005

Préambule :

« Dans les entreprises privées ou publiques, comme dans les grands ministères directement en prise sur l'économie, les gestionnaires se targuent de garder les pieds sur terre. Ils sont efficaces parce que concrets, exempts de préjugés, de passions, de rêveries. Ils maîtrisent à merveille tous les indicateurs qui mesurent les évolutions dont dépendent la prospérité de la société et le bien être des citoyens... ils pratiquent une science, la science économique. La science est neutre. Eux aussi. Ils ne professent aucune idéologie.

*Voilà du moins ce que, à défaut d'en être intimement persuadé, ils s'attachent à nous faire croire. »
Claude Julien, février 1988.*

Nous pensons que vous avez suivi avec attention le reportage sur France 3 intitulés « Douaniers au cœur de tous les trafics » ». La qualité du reportage et des circonstances de tournage (saisie en direct de 3,3 tonnes de cannabis dans un ensemble routier au Perthus) donne une image plutôt positive de la douane. Aussi aurions nous envie de vous dire « quel paradoxe ! ».

Quand comptez-vous lancer une telle initiative sur les autres secteurs d'activité ?

C'est vrai qu'avec des marins en mouvement pour défendre leurs missions, des personnels qui subissent la réorganisation du renseignement et de la lutte contre la fraude, des bureaux de garanties qui vont fermer, des agents d'administration générale attendant leur tour et enfin des services des bureaux de douane s'interrogeant sur leur avenir, le tableau serait moins idyllique. Certains agents pourraient le qualifier de fiction au regard de l'ordre du jour présent. Après tout cela nous donne-t-il la vision future d'une douane à mettre en parallèle des objectifs fixés par M. COPE, les stupéfiants, les contrefaçons et les cigarettes, objectifs technocratiques d'une personne qui ne comprend visiblement rien au travail de recherche et à la fraude (à ce sujet certaines brigades ont dépassé, dès janvier, leur chiffre à atteindre pour 2005 en deux saisies !) avec une énorme contradiction : plus de résultat avec moins de moyen !

Vous nous présentez aujourd'hui la fin du processus de ré-ingénierie de la garantie. Un aboutissement synonyme de privatisation, démantèlement, fermetures de bureaux, suppressions d'emplois, redéploiements, mutations, réorganisations, période transitoire, adaptations, formations, taxation etc., vous emballez le tout de multiples arguments techniques, études, règlements communautaires, chiffres en tous genres dont les résultats démontrent immanquablement le réalisme et le bien fondé de votre projet.

Nous sommes moins sûr que l'avenir du dispositif restant sera à même d'assurer la mission qui lui est confiée avec l'assurance de trouver la matière à son activité et de la volonté de l'Etat de le pérenniser. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Qui peut croire aujourd'hui une seule seconde que vous êtes sincère dans votre projet ? Il n'est qu'à lire les propos tenus par vos prédécesseurs sur ce service et du contexte général des réformes pour en douter fortement.

En d'autre terme, croyez-vous en vos propositions ? La CFDT ne peut y croire. Pourquoi ?

Vous avez à votre disposition les outils pour justifier n'importe quel démantèlement. L'inscription de la notion de performance, de mérite et d'objectifs pour des bureaux dont on ne peut définir la charge de travail ne nous laisse aucune illusion.

Mais cela a un sens :

Nous ne pouvons être dupes de la politique que vous menez dont les racines se trouvent dans le plus pur dessein ultra libéral du rôle de la fonction publique. Le but ultime de la réforme de l'Etat est de réduire la force publique afin de limiter son rôle dans l'économie et d'astreindre ses missions à l'indispensable, c'est à dire à ce que le privé ne peut prendre en charge.

La méthode a été annoncée il y a 20 ans par M. Alain MINC : « Le système public ne reculera que pris en tenaille entre les déficits devenus insupportables et des ressources en voie de rétractation ».

Ainsi en va-t-il de la nécessité de réduire les rentrées fiscales par une baisse des impôts directs, de la communication sur les déficits qui doivent être compensés par une diminution drastique du nombre des fonctionnaires. Ils seront dorénavant limités, pour cause de suppressions d'emplois, aux missions du cœur de métier.

La démonstration est claire. Ajouté à cela, une délégation faite aux autorités locales, des services et des administrations publiques sans y enjoindre les moyens de les mettre en œuvre. C'est ce que M. Ronald Reagan a fait, M. Raffarin n'a rien inventé.

Le ministère des finances se voulant exemplaire (on se demande bien pourquoi vu la valse de nos ministres) la réforme de la garantie s'inscrit pleinement dans ce processus de démantèlement de la fonction publique.

Pour la CFDT, le rôle de l'Etat dans ses missions de régulation économique, de réduction des inégalités et de protection du citoyen, et du consommateur, doit être renforcé et non affaibli. Sur ce seul contexte politique, cette réforme est pour nous intolérable et dangereuse.

Le but à atteindre est bien déterminé, qu'en est-il de la méthode ?

Si pour une fois vous avez présenté le projet bien en avance (2 ans), les conditions dans lesquelles s'est engagé le processus de concertation lui, n'a pas été novateur. Malgré les multiples mises en garde et craintes sur le nouveau dispositif, il n'a jamais été question de remise en cause. Tout au plus vous avez reconnu que des difficultés sous jacentes demandaient des réponses. Ainsi en a-t-il été des exceptions sur la marque pour les marchandises venant d'Italie ou de Turquie.

Ce demi aveu reste pourtant révélateur d'un marché potentiel non maîtrisé et peu sûr, surtout pour le client consommateur. Mais ce n'était pas le propos, nous l'avons déjà dit. Enfin, vous avez seulement reconnu un minimum de trois agents par structures restantes et accordé de fait deux emplois complémentaires sur la dernière mouture.

Le bilan est pour le moins sinistre.

- 81 postes supprimés (sur l'implanté)*
- 36 emplois supprimés*
- 28 emplois transférés*
- 15 bureaux rayés de la carte.*

Comme nous vous l'avons déjà dit, il ne pouvait en être autrement puisque les BG ont perdu la matière de leur activité.

La gestion des personnels reste encore une fois archaïque. A la simple question « qu'allez-vous faire de moi ? » Votre réponse demeure vide et sans perspective. Comment motiver des agents à qui vous allez demander de décliner dans un entretien de notation-évaluation leurs aptitudes, leurs perspectives de carrière et engager un programme de performance. On frise le ridicule !

Nous voulons vous rappeler deux demandes de la CFDT acceptées en groupe de travail qui n'ont pas été intégrées dans les documents finaux :

- L'intégration dans le cursus de formation « garantie » d'un stage pratique dans un bureau de garantie.*
- Des bureaux de proximité pleinement intégrés dans le dispositif de contrôle des opérateurs.*
- La possibilité de suivre le métier pour les agents restructurés grâce à une priorité de mutation sur les postes vacants en bureau de garantie.*

Enfin, nous ne pourrions terminer sans vous rappeler notre demande de revalorisation substantielle des mesures sociales. Dans le cadre actuel, un agent qui sera amené à faire 100 km par jour pour se rendre à sa nouvelle résidence (et c'est souvent le cas !) verra fondre ses indemnités en 18 mois ! Ce n'est pas tolérable.

Déclaration préalable sur la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation notation

Monsieur le président,

Vous nous présentez à ce CTP central, la circulaire administrative sur la mise en place du nouveau système d'évaluation notation. Vous ne serez pas surpris de notre opposition à la notation qu'elle soit ancienne ou renouvelée.

Cette réforme de l'évaluation notation s'inscrit dans une logique politique d'intégrer à la fonction publique des critères de mérite et d'avancement du secteur concurrentiel.

La CFDT a toujours dénoncé le système de notation mis en place dans notre ministère, afin de reconnaître ses « meilleurs éléments ».

En réalité aucune notation ne peut être effectuée de manière équitable. Elle est toujours soumise à des critères subjectifs, voire totalement arbitraires.

La notation est un exercice infantilisant qui loin de pouvoir motiver les agents, crée le plus souvent des rancœurs et des jalousies.

Nous dénonçons plus particulièrement dans le nouveau système :

- la limitation arbitraire à 20 % des agents « méritants » ;*
- un entretien d'évaluation alibi puisque la notation est pré-établie ;*
- la fixation d'objectifs à des agents qui ne maîtrisent pas les moyens mis à leur disposition pour les atteindre.*

Pour la CFDT, la note que vous nous présentez aujourd'hui ne saurait faire l'objet d'un simple point d'information. Elle contient, en effet, certaines particularités qui appellent un vote. A titre d'exemple, la circulaire ministérielle n'exclue pas la présence d'un tiers lors de l'entretien d'évaluation, alors que vous l'inscrivez dans votre texte.

Paris, le 21 février 2005